

CCAS DE DOUE-EN-ANJOU

POLITIQUE ACTION SOCIALE

les **Coups d'pouce**



LOISIRS ♦ CULTURE  
& PSC1

**INSTRUCTION DE LA DEMANDE**  
Centre Communal d'Action Sociale

Adresse postale : 16 place Jean Bégault • BP 60049 • Doué-la-Fontaine • 49700 Doué-en-Anjou  
Adresse des bureaux : 1 place Justice de Paix • Doué-la-Fontaine • 49700 Doué-en-Anjou

Bruno BARTH :

02 41 83 98 46 • b.barth@doue-en-anjou.fr

Doué  
en  
anjou

Un territoire  Une dynamique

# PARTENAIRES DU DISPOSITIF

## Ambillou-Château :

Association Sportive des Villages Réunis

## Doué-la-Fontaine :

Compagnie de théâtre du Sycophante

Country Rose

Ecole intercommunale de musique du Saumurois

L'Outil en Mains de la Région Douessine

RCD Athlétisme

RCD Basket

RCD Danse attitude

RCD Football

RCD Judo

RCD Karaté

RCD Kyokushinkai

RCD Natation

RCD Rugby

RCD Tennis

Roller Skate Douessin

Théâtre Philippe Noiret (Coup d'pouce Culture)

Union Saumur-Doué Handball

## Saint Georges-sur-Layon :

Association La Flamme

## Les Verchers-sur-Layon :

AS Verchers Foot

 Retrouvez toutes les coordonnées dans le Guide des Associations  
ou sur [www.doue-en-anjou.fr](http://www.doue-en-anjou.fr)



# PRESENTATION ET CONDITIONS

Les « Coups d’pouce » sont des dispositifs de la Politique Action Sociale de la commune de Doué-en-Anjou.

Ils ont été créés pour faciliter l’accès aux pratiques sportives ou culturelles et pour soutenir les jeunes dans leurs projets individuels.

## Conditions communes aux deux dispositifs (loisirs et culture) :

- Avoir entre 6 et 25 ans
- Résider sur la commune de Doué-en-Anjou
- Avoir une reste à vivre inférieur ou égal à 666€ (calcul réalisé par le CCAS)
- Compléter le tableau Page 4 et fournir les justificatifs correspondants à vos revenus et à vos charges

## Conditions propres à chaque dispositif :

### Coups d’pouce aux loisirs :

- Pratiquer une activité auprès d’une structure partenaire (liste des partenaire en Page 2)
- Solliciter le Coup d’Pouce entre le 26 août et le 15 octobre 2021 (jours ouvrés).

### Coups d’pouce à la culture :

- S’acquitter d’une participation financière de 2€ ou 3€/place/personne (à régler directement au Théâtre)
- Solliciter le Coup d’Pouce, au cours de la saison culturelle (entre le 1er septembre et le 30 juin)
- Possibilité de choisir jusqu’à 3 spectacles par personne.

## Montant du Coup d’pouce aux loisirs :

40% du coût total de l’activité

Cette somme sera directement versée à la structure partenaire.



# ETUDE DE LA DEMANDE

DEMANDEUR			
Nom et prénom			
Téléphone			
Mail			
CRITERE DE RESIDENCE			
<i>Le dispositif est ouvert aux habitants de Doué-en-Anjou exclusivement.</i>			
Adresse			
CRITERE DE RESSOURCE			
<i>Le dispositif est ouvert aux demandeurs qui justifient d'un reste pour vivre inférieur ou égal à 666€.</i>			
<i>NB - Les modalités de calcul du reste pour vivre sont différentes de celles du quotient familial.</i>			
RESSOURCES DU FOYER -montants mensuels-		CHARGES LÉES AU LOGEMENT -montants mensuels-	
Salaires		Loyer/mensualité	
Allocations		Assurance logement <small>(uniquement)</small>	
Pensions		Électricité	
Autre		Chauffage <small>(ex : bois, fioul, gaz...)</small>	
		Eau	
		Taxes <small>(habitation, foncière, ordures ménagères)</small>	
TOTAL ressources		TOTAL charges	
COMPOSITION DU FOYER			
Nb de personnes		Conversion en parts 1 adulte = 1,5 parts / 2 adultes = 2 parts enfant -20 ans: 0,5 part / enfant +20 ans = 1 part	
Adultes :		=	
Enfant(s) -20 ans à charge :		=	
Enfant(s) +20 ans à charge :		=	
TOTAL nb de personnes		TOTAL nb de parts	
		=	
MODALITÉS de CALCUL du RESTE POUR VIVRE (ressources – charges liées au logement) / nombre de parts			

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande.

Fait à Doué-en-Anjou, le

Signature

